

SEANCE DES 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

Vœu de l'exécutif municipal déposé en réponse au vœu n°3 du groupe écologiste de Paris Vœu et au vœu n°6 du groupe UDI-Modem relatifs à la promotion de l'alimentation végétarienne à Paris dans la restauration scolaire

Considérant que selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), il serait nécessaire de doubler la production agricole d'ici à 2050 pour faire face aux besoins alimentaires de la population mondiale ;

Considérant l'impact sur les écosystèmes et la biodiversité de la déforestation destinée à accroître la production de protéines végétales destinées à l'élevage industriel ; considérant également la part croissante de protéines végétales OGM dans l'alimentation animale ;

Considérant les dérives de l'élevage industriel, tant sur le plan de la captation des ressources en terre, du bien-être animal et des risques sanitaires ;

Considérant que les milliers de tonnes de déchets produits par l'industrie de la viande ne sont plus absorbables par les terres agricoles, avec pour conséquence directe une hypereutrophisation, par les nitrates, le phosphore et autres nutriments, responsables de l'essor des algues vertes et de la dégénération des récifs coralliens ;

Considérant qu'en 60 ans, 70% du stock d'animaux marins a « disparu » avec notamment des grands poissons, tels que le thon, l'espadon, la raie, en voie de disparition en raison de la surpêche et des techniques de pêche non discriminantes ;

Considérant qu'en accueillant la COP 21, la France doit se montrer exemplaire en terme d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que la production d'alimentation carnée est plus consommatrice d'énergie, de terre et d'eau. Qu'elle induit de la déforestation et une perte de la biodiversité.

Considérant l'objectif du Plan alimentation durable de la Ville de Paris 2015-2020, adopté en Conseil de Paris le 1er juillet 2015, de réduire de 20% les produits carnés servis dans la restauration collective, ce qui correspond à un repas végétarien par semaine ;

Considérant la démarche complémentaire engagée par le vote du Conseil de Paris des 29, 30 et 1er et 2 juillet dernier demandant que « La Ville de Paris accompagne les caisses des écoles vers la mise en place d'un plat végétarien par semaine dans les restaurants scolaires d'ici 2020 » ;

Considérant qu'une telle initiative est en place à Paris dans le 2ème arrondissement depuis janvier 2009 et qu'il est proposé tous les jeudi midi dans les restaurants scolaires un repas végétarien ;

Considérant que des initiatives similaires ont été prises dans les 10^{ème}, 14^{ème} et 18^{ème} arrondissement.

Considérant que dès 2003, l'American Dietetic Association et Dietitians of Canada se sont positionnées en faveur des régimes végétariens qui selon ces associations sont "sains,

nutritionnellement adéquats, et offrent des bénéfices pour la santé, notamment pour la prévention et le traitement de certaines maladies",

Considérant que l'introduction de menus végétariens permet aux enfants d'enrichir leur connaissance des aliments ainsi que de diversifier leur expériences et connaissances culinaires.

Aussi, sur proposition de l'exécutif municipal, le Conseil de Paris émet le vœu :

- qu'une étude soit réalisée sur la faisabilité de la mise en place d'un menu alternatif végétarien quotidien dans les restaurants scolaires prenant en compte les spécificités de chaque Caisse des écoles ;
- que la question du gaspillage alimentaire soit intégrée dans l'élaboration des scénarios (en particulier l'option d'un choix de menu annuel) ;
- que la journée de l'alimentation durable instituée par le Plan parisien 2015-2020 pour l'alimentation durable soit l'occasion pour les Caisses des écoles de proposer notamment des actions de sensibilisation sur la question de l'équilibre nutritionnel des repas.

